

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires

ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay

TABLE DES MATIERES

A. Projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que des études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires

1. Présentation des projets relatifs au credit-cadre	3
2. Mode de conduite des projets	22
3. Conséquences du projet de décret de credit-cadre	23

B. Projet de décret au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay

1. PRESENTATION DU PROJET	26
2. MODE DE CONDUITE DU PROJET	30
3. CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET	30
4. CONCLUSIONS	35

Par le présent EMPD, le Conseil d'Etat demande tout d'abord au Grand Conseil un **crédit-cadre** d'un montant de CHF 28.8 millions pour mener des rénovations prioritaires et étudier d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires. Le budget de fonctionnement ne permet pas de telles interventions. Cet investissement permettra au Conseil d'Etat d'assurer le respect des exigences légales du propriétaire, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et d'amélioration énergétique (voir chapitre A).

Par ailleurs, la prison de la Tuilière fait l'objet d'un décret distinct du crédit-cadre susmentionné, afin d'obtenir un **crédit d'investissement** de 17 millions pour son assainissement complet, nécessaire au vu de l'état général du bâtiment (voir chapitre B).

A. Projet de décret accordant un crédit-cadre de 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que des études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires

1. PRESENTATION DES PROJETS RELATIFS AU CREDIT-CADRE

1.1 Préambule

En 1999, le Conseil d'Etat définissait les principes d'une politique à long terme pour l'entretien de ses bâtiments. Afin de concrétiser cet objectif, il proposait, en décembre 2001, d'utiliser le budget d'investissement en définissant le principe de crédits-cadre successifs pour financer les bâtiments propriété de l'Etat.

Quatre crédits-cadre et un crédit d'investissement ont déjà été votés dans ce but :

- Crédit-cadre 1 (2003-2007), CHF 20 millions, adopté par le Grand Conseil le 27 mai 2003 (bouclé)
- Crédit-cadre 2 (2008-2012), CHF 22 millions, adopté par le Grand Conseil le 15 janvier 2008 (bouclé)
- Crédit-cadre 3 (2013-2019), CHF 22,8 millions, adopté par le Grand Conseil le 4 juin 2013 (en bouclément)
- Crédit d'investissement de CHF 4'300'000.- pour financer les travaux d'assainissement du bâtiment pénitentiaire de la Colonie fermée à Orbe, adopté par le Grand Conseil le 8 janvier 2019 (en cours d'utilisation)
- Crédit-cadre entretien 6 sites (2019-2022), CHF 27,7 millions, adopté par le Grand Conseil le 26 mars 2019 (en cours d'utilisation)

Ce dernier EMPD annonçait une série de crédits-cadre successifs pour permettre de continuer la mise à jour de l'entretien.

Ce crédit-cadre comprend des travaux relatifs à la rénovation de toitures, façades, aménagements extérieurs, aménagements intérieurs et installations techniques telles que chauffage, ventilation, sanitaire, électricité (CVSE), installations de domotique MCR (mesures, commandes, régulation), dispositifs de sécurité, ainsi que les études pour des assainissements complets de certains sites, y compris les études de certains agrandissements et transformations nécessaires pour mener à bien ces assainissements. Ces derniers feront l'objet de crédits d'ouvrage spécifiques ultérieurs.

1.2 Parc immobilier

Le présent crédit-cadre concerne le parc immobilier de l'Etat utilisé par le service pénitentiaire (SPEN). Ce parc comprend aujourd'hui 65 bâtiments pour une valeur d'assurance à neuf de CHF 237 millions :

- | | |
|---|--------------|
| - Prison du Bois-Mermet à Lausanne | 3 bâtiments |
| - Établissement du Simplon à Lausanne | 1 bâtiment |
| - Établissement de détention pour mineurs (EDM) à Palézieux | 4 bâtiments |
| - Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) à Orbe | 47 bâtiments |
| - Prison de la Croisée à Orbe | 9 bâtiments |

1.3 Définition

Les travaux d'entretien s'inscrivent dans l'activité de la conservation des ouvrages qui permet de les maintenir en bon état en préservant leur valeur matérielle et culturelle. La norme SIA 469 distingue les travaux de maintenance, de réfection et de modification d'exploitation.

1.4 Principes de financement

Les travaux d'entretien de faible ampleur et les urgences sont financés par le budget de fonctionnement (BF) de la DGIP, via le compte 3144. Les travaux d'entretien plus conséquents sont financés ponctuellement par des crédits-cadre regroupant tous les travaux d'entretien nécessaires sur plusieurs sites.

1.5 Contexte

(en Kfr)

	Valeur à neuf du parc immobilier			Budget de fonctionnement compte 3144		
	(A) Entier du parc	(B) Parc pénitentiaire	% valeur parc pénitentiaire (B/A)	(C) Entier du parc	(D) Parc pénitentiaire	% budget alloué au parc pénitentiaire (D/C)
2012	2'335'961	160'610	7%	18'031	846	5%
2013	2'450'885	182'953	7%	18'431	928	5%
2014	2'551'246	203'070	8%	19'926	1'519	8%
2015	2'786'248	218'569	8%	21'633	1'308	6%
2016	2'926'728	230'095	8%	21'677	3'167	15%
2017	3'081'932	230'277	7%	21'661	1'697	8%
2018	3'021'110	230'277	8%	21'661	2'511	12%
2019	3'035'259	237'034	8%	22'355	3'504	16%

Dans l'attribution du budget de fonctionnement, le parc pénitentiaire a été priorisé ces dernières années. Toutefois, le budget de fonctionnement ne permet pas de financer autant de travaux d'entretien, raison pour laquelle un crédit-cadre est demandé par le Conseil d'Etat.

Une planification a ainsi été établie sur plusieurs années pour financer l'entretien lourd et la rénovation via le présent crédit-cadre, qui permettra de mener des assainissements importants dans ces bâtiments, dont les frais d'entretien sont particulièrement élevés.

1.6 Principe et stratégie du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat souhaite se donner les moyens d'assurer le maintien minimum de la valeur de son patrimoine immobilier, ainsi qu'appliquer les mesures pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des consommations d'énergie.

Afin de respecter ces objectifs, les mesures suivantes seront appliquées aux bâtiments :

- Enveloppe du bâtiment : assainissement répondant à la « Directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions » validée par le Conseil d'Etat le 7 juin 2017.
- Production d'énergie : les remplacements des productions de chaleur respecteront le nouvel alinéa 4 de l'article 10 LVLÉne, en mettant en place des dispositifs de production d'énergie renouvelable, notamment des panneaux photovoltaïques, lors d'une rénovation importante d'un bâtiment dont l'Etat est propriétaire.
- Grands consommateurs au sens de la loi sur l'énergie : des exigences accrues d'amélioration de la performance énergétique des grands consommateurs seront appliquées en vertu de l'exemplarité de l'Etat au même titre que l'exigence accrue pour la qualité d'isolation de l'enveloppe des bâtiments.

1.7 Planification

Afin d'évaluer l'état de son parc immobilier et répartir au mieux les moyens financiers, la DGIP procède au diagnostic complet de ses bâtiments, qui a pour objet de faire une évaluation de l'ouvrage et de ses éléments, de faire ressortir les éléments critiques puis de formuler des propositions pour la suite.

La DGIP a, entre 2017 et 2019, identifié les besoins d'entretien du parc immobilier pénitentiaire, afin de pouvoir préparer une planification des budgets nécessaires. Les diagnostics réalisés mettent en évidence un besoin d'investissements de CHF 150.8 millions pour son assainissement, rénovation et mise à niveau, y compris la réalisation de deux nouveaux bâtiments destinés à remplacer d'actuels trop vétustes.

Ce montant a été priorisé et réparti en 6 Exposés des motifs et projets de décrets (EMPD), qui seront demandés au Grand Conseil selon la planification suivante (montants en millions) :

	Dépenses prévues en							Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Crédit-cadre entretien prisons 2020 Présent EMPD	5.0	9.4	5.6	6.6	2.2			28.8
Assainissement Tuilière (2020) <i>montant estimatif</i>^d	4.0	7.0	6.0					17.0
Nouvelle Colonie ouverte * Futur EMPD (2021) <i>montant estimatif</i>		10.5	16.0					26.5
Agrandissement et assainissement Bois-Mermet Futur EMPD (2022) <i>montant estimatif</i>			10.0	10.0	4.5			24.5
Nouveau pôle alimentaire ** Futur EMPD (2023) <i>montant estimatif</i>				5.0	10.0			15.0
Assainissement Bochuz + ateliers Futur EMPD (2023) <i>montant estimatif</i>				4.0	12.0	12.0	11.0	39.0
Budget nécessaire	9.0	26.9	37.6	25.6	28.7	12.0	11.0	150.8

* La nouvelle Colonie ouverte est indispensable pour libérer le bâtiment actuel, qui servira à accueillir les détenus d'autres prisons durant les travaux d'assainissement, puisqu'il n'est pas possible de transférer des effectifs de détenus vers d'autres structures ou vers d'autres cantons, faute de place disponible.

** Le nouveau pôle alimentaire doit remplacer la cuisine de production actuelle, trop vétuste pour être rénovée.

Les investissements susmentionnés doivent s'inscrire dans les montants des budgets et plans d'investissements globaux décidés annuellement par le Conseil d'Etat dans le cadre de ses directives budgétaires. Par conséquent, ils sont susceptibles d'être priorisés avec d'autres projets d'investissement de l'Etat.

1.8 Projets retenus

Les établissements pénitentiaires de l'Etat de Vaud font l'objet d'une analyse approfondie à travers un ensemble de diagnostics ciblés sur l'état des bâtiments et des installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) et de sécurité (systèmes de sécurité passifs). L'analyse s'est portée en priorité sur les prisons du Bois-Mermet, de Bochuz, de la Colonie ouverte et de la Croisée, qui représentent 80% de la population carcérale du Canton. Les équipements de ces établissements et leurs structures doivent être adaptés aux conditions d'exploitation actuelles.

En moyenne sur ces différents sites, plusieurs installations techniques sont susceptibles de présenter des défauts à moyen terme. D'autre part la situation est devenue plus complexe au cours des dernières années. En effet, à la suite d'une série d'évolutions - surpopulation, évasion avec aide extérieure, tentative d'introduction d'armes, nombre de détenus avec problèmes psychiatriques en hausse - les établissements de détention, pensés en majorité dans la première moitié du 20^e siècle, ne s'avèrent plus en adéquation avec les fortes sollicitations dont ils font l'objet.

Le présent crédit-cadre prévoit donc des travaux de rénovation prioritaires et des études pour d'importants assainissements sur les sites suivants :

- Prison du Bois-Mermet à Lausanne (chapitre 1.8.1)
 - Travaux de rénovation urgents
 - Etudes pour l'agrandissement et l'assainissement
- Établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes (EDM) à Palézieux (chapitre 1.8.2)
 - Travaux de corrections

¹ Les travaux d'assainissement de la Tuilière font partie du présent EMPD, chapitre B (p.26)

- Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) à Orbe (chapitre 1.8.3)
 - Travaux urgents à la cuisine de production
 - Etudes pour construire un nouveau pôle alimentaire
 - Etudes pour l'assainissement de Bochuz et ses ateliers
 - Travaux de rénovation des clôtures de Bochuz et de la Colonie
 - Travaux de rénovation et d'adaptation de la Colonie ouverte
 - Etudes pour construire une nouvelle Colonie ouverte
 - Travaux de rénovation des petits bâtiments et des ponts
- Prison de la Croisée à Orbe (chapitre 1.8.4)
 - Travaux de rénovation urgents

1.8.1 Prison du Bois-Mermet à Lausanne

1. Contexte

Construite en 1905, la prison du Bois-Mermet est l'un des 6 établissements pénitentiaires du canton de Vaud accueillant des personnes détenues de sexe masculin, en détention avant jugement. Eu égard, aujourd'hui, à la sur occupation carcérale, la population détenue actuellement comprend également plusieurs dizaines de personnes condamnées, en attente d'une place dans un établissement d'exécution de peine.

Un crédit d'étude de CHF 400'000.- a été octroyé par le Conseil d'Etat en décembre 2018 (EOTP I.000717.01) pour étudier la rénovation de la prison du Bois-Mermet et la création de places de détention pour répondre en particulier à la délinquance urbaine. Ce crédit d'étude sera régularisé par le futur EMPD crédit d'ouvrage (EOTP I.000717.02).

2. Diagnostic

Taille des cellules

L'âge du bâtiment, initialement conçu pour une centaine de places et aujourd'hui exploité à sa capacité maximale avec 170 détenus, est quotidiennement source de désagréments. La prison, est régulièrement mise en cause sur ses conditions de détention, notamment sur les surfaces disponibles dans les cellules. L'occupation maximale limite par ailleurs les possibilités de travaux d'entretien même simples.

Une étude de transformation des cellules existantes a été conduite. Elle démontre qu'une réhabilitation des cellules peut être entreprise et améliorera les conditions de détention en tenant compte des normes édictées par les tribunaux dans le calcul des surfaces minimales au sol pour les différents types de cellules.

Installations techniques

Le vieillissement des installations techniques, en tout genre, engendre des difficultés importantes. Il est ainsi nécessaire de pouvoir pallier aux principaux défauts et risques au travers de travaux d'assainissement afin de garantir la mission du Service pénitentiaire.

Création de places de détention

Les travaux de rénovation nécessiteront la création de nouvelles places de détention pour libérer des groupes de cellules afin de les assainir, puisqu'il n'est pas possible de transférer des effectifs de détenus vers d'autres structures ou vers d'autres cantons, faute de places disponibles. Les nouvelles cellules seront maintenues après travaux et permettront de désengager les moyens supplémentaires mis en place à la zone carcérale de l'Hôtel de police de Lausanne.

Actuellement, un important potentiel de surface utile reste à disposition pour un agrandissement, tout en restant en conformité au plan général d'affectation (PGA) en vigueur. Cet agrandissement permettra d'effectuer des permutations à l'intérieur du bâtiment et d'engager les travaux dans les locaux ainsi provisoirement libérés. Après travaux, la prison du Bois-Mermet offrira quelques 23 nouvelles places supplémentaires, pour de la détention avant jugement (DAJ), avec tous les locaux intégralement assainis, pour une durée de fonctionnement d'au moins 20 à 30 ans.

Assainissement

La rénovation complète du bâtiment permettra de répondre aux exigences suivantes :

- Mettre à niveau les conditions de détention dans les cellules existantes et les améliorer en cas de surpopulation. En particulier, le projet propose une solution d'aménagement qui répond au manque d'intimité en cellule double, dû à l'absence de cloison entre les sanitaires et le reste de la cellule. La mise à niveau résoudra aussi les problèmes liés au confort thermique (aération et chauffage) et limitera les relations visuelles des détenus avec le voisinage, ainsi que les nuisances acoustiques,
- améliorer les flux d'entrée et de sortie du bâtiment pour le personnel, les visiteurs, les détenus et la logistique.

3. Projet

Le présent crédit-cadre permettra de mener des travaux prioritaires, ainsi que de poursuivre les études d'agrandissement et d'assainissement de la prison.

Voici un aperçu des améliorations énergétiques, sécuritaires et techniques qui seront entreprises, en partie dans les travaux d'urgence, en partie dans les futurs travaux d'assainissement :

- analyses et vérifications de l'amiante, d'éventuels autres polluants, étude parasismique ;
- physique du bâtiment : amélioration du confort climatique pour les utilisateurs (surchauffe en été, froid en hiver), remplacement des fenêtres des cellules anciennes, pose de protections solaires, rénovation et amélioration des grandes baies vitrées anciennes ;
- chauffage : assainissement des installations de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire (ECS), des canaux d'évacuation des fumées et mise en conformité du réseau de distribution de chauffage,
- gaz : contrôle du réseau et des vannes électromagnétiques ;
- ventilation : remplacement des ventilateurs, contrôle et mise en conformité des cloisonnements coupe-feu, nouvelle régulation, contrôle et nettoyage des gaines, nouvelle installation pour la salle de sport et contrôle du risque lié au radon ;
- sanitaire : mise en conformité du réseau ;
- électricité : contrôle et mise à niveau des installations, mise en conformité des luminaires, modernisation des installations de sûreté et de sécurité incendie et modernisation de l'installation du contrôle d'accès,
- eaux grasses : assainissement du réseau surexploité et défectueux ;
- extérieurs : réorganisation des espaces selon les besoins actualisés du SPEN, amélioration des barrières anti-escalade, rénovation du portail et amélioration des grillages de fenêtres (éviter le transfert d'objet entre cellules).

Les travaux projetés ne se prêtant pas et ne justifiant pas une intervention artistique, le montant destiné, selon le Règlement pour les interventions artistiques dans les bâtiments de l'Etat, RIABE du 15 avril 2015, sera intégralement versé au fonds cantonal des activités culturelles.

4. Coûts

Investissement chiffré par CFC (code de frais de construction) :

CFC	LIBELLE	DEVIS	%
0	TERRAIN	0	0.0%
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	0	0.0%
2	BATIMENT	1'642'000	88.4%
3	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	37'000	2.0%
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	0	0.0%
5	FRAIS SECONDAIRES	74'000	4.0%
6	RESERVES / DIVERS ET IMPREVUS	93'000	5.0%
9	AMEUBLEMENT / INTERVENTION ARTISTIQUE	11'000	0.6%
TOTAL GENERAL HT		1'857'000	100.0%
DONT HONORAIRES		1'097'000	59.1%
TVA		143'000	7.7%
TOTAL GENERAL TTC		2'000'000	

Le coût de ces travaux est devisé à **CHF 2'000'000.- TTC**

Ce montant se compose de la façon suivante :

Travaux d'entretien courant, sur 4 ans	CHF	188'000.-	TTC
Travaux de rénovation urgents	CHF	800'000.-	TTC
Intervention artistique sur ces deux montants (1,5%)	CHF	12'000.-	TTC
Etudes agrandissement et assainissement (livrables F à L)	CHF	1'000'000.-	TTC

5. Délais

- obtention du financement crédit-cadre (décret)	juin 2020
- début des travaux d'entretien et de rénovation urgents	juillet 2020
- cahier d'avant-projet (livrable F)	mars à septembre 2020
- projet d'intervention artistique (livrables G et H)	octobre 2020 à avril 2021
- cahier de projet d'ouvrage (livrable I)	octobre 2020 à avril 2021
- EMPD crédit d'ouvrage	mai 2021 à février 2022
- autorisations communales (livrable J)	mai 2021 à février 2022
- appels d'offres entreprises (livrables K)	mai 2021 à février 2022
- obtention du financement crédit d'ouvrage (livrable L)	février 2022
- <i>chantier d'agrandissement (livrables M)</i>	<i>mars 2022 à février 2023</i>
- <i>chantier d'assainissement (livrables M)</i>	<i>mars 2023 à juin 2024</i>
- <i>plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N)</i>	<i>juillet 2024</i>
- <i>dossier de révision (livrable O)</i>	<i>août 2024 à janvier 2025</i>

1.8.2 ***Établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes (EDM) à Palézieux***

1. Contexte

L'établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes a été construit dès 2010 et inauguré fin 2014, il est le résultat d'un concours d'architecture.

Il est composé de 4 bâtiments. Le premier regroupe les fonctions administratives, le deuxième est dévolu aux espaces de formation, le troisième abrite les unités cellulaires et le dernier est un espace réservé aux activités sportives intérieures.

Ils sont disposés autour d'un espace extérieur formant une cour de promenade carrée, agrémentée d'un jardin clos.

2. Diagnostic

Une amélioration de certaines parties de l'ouvrage devra être envisagée.

Le recours aux travaux de garanties découlant des engagements contractuels du pool de mandataires envers la DGIP sont sur le point d'être établis définitivement. Une procédure est en cours. Toutefois, cela ne couvre pas l'ensemble des améliorations à réaliser, ni des compléments demandés par les utilisateurs découlant de leur expérience de l'exploitation de l'établissement depuis fin 2014. Les constats sont les suivants :

1. présence d'une nappe phréatique dans le terrain (niveau de -30 à -80 cm sous le niveau fini du rez-de-chaussée), générant une forte présence d'humidité dans le bâtiment ;
2. installations électriques affectées par la présence de cette humidité ;
3. installation de ventilation souffrant de défauts de conception ou de mise en œuvre et également de la présence excessive d'humidité dans le bâtiment.

En 2019, un certain nombre de corrections a été réalisé comme l'amélioration des canaux de drainage extérieurs, la mise en conformité des lignes de vie en toiture et la modification de l'accès à ces installations, l'amélioration de la stabilité et de la résistance des groupes de secours électriques.

3. Projet

Le présent crédit-cadre permettra une série de mesures d'adaptations et de corrections. En voici un aperçu :

- ventilation : amélioration des conditions d'exploitation de l'établissement, en particulier abaissement du taux d'humidité dans les locaux sanitaires ;
- électricité : amélioration du local des serveurs informatiques, du tableau électrique principal, du local où sont situées les batteries et travaux complémentaires sur le groupe de secours ;
- espaces intérieurs : remplacement des portes de cellules en bois, demandé par le SPEN,
- aménagements extérieurs : création d'un couvert contre la pluie dans la cour des personnes détenues et d'un couvert pour le dépôt de matière et livraisons ;
- drainages : suite et fin des mesures d'amélioration de la canalisation et du drainage des eaux météoriques, révision et réparation d'éléments du réseau de canalisation d'eaux claires ;
- protection incendie : le concept actuel peut être amélioré. Les bornes hydrantes seraient remplacées par un réseau de colonnes sèches accessible depuis l'extérieur.

Les travaux projetés ne se prêtant pas et ne justifiant pas une intervention artistique, le montant destiné, selon le Règlement pour les interventions artistiques dans les bâtiments de l'Etat du 15 avril 2015 (RIABE), sera intégralement versé au fonds cantonal des activités culturelles.

4. Coûts

Investissement chiffré par CFC (code de frais de construction) :

CFC	LIBELLE	DEVIS	%
0	TERRAIN	0	0.0%
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	0	0.0%
2	BATIMENT	688'000	74.1%
3	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	42'000	4.5%
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	0	0.0%
5	FRAIS SECONDAIRES	84'000	9.1%
6	RESERVES / DIVERS ET IMPREVUS	104'000	11.2%
9	AMEUBLEMENT / INTERVENTION ARTISTIQUE	10'000	1.1%
TOTAL GENERAL HT		928'000	100.0%
DONT HONORAIRES		175'000	18.9%
TVA		72'000	7.7%
TOTAL GENERAL TTC		1'000'000	

Le coût de ces travaux est devisé à **CHF 1'000'000.- TTC**

Ce montant se compose de la façon suivante :

Travaux d'entretien courant, sur 2 ans	CHF	89'000.-	TTC
Travaux de corrections	CHF	900'000.-	TTC
Intervention artistique sur ces deux montants (1,5%)	CHF	11'000.-	TTC

5. Délais

- obtention du financement crédit-cadre (décret) juin 2020
- chantier de corrections (livrables M) juillet 2020 à décembre 2021
- dossier de révision (livrable O) janvier à juin 2022

1.8.3 *Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) à Orbe*

1. Contexte

Construite dès la fin du 19^e siècle, la prison des EPO est l'un des 6 établissements pénitentiaires du canton accueillant des personnes détenues de sexe masculin. Les EPO sont constitués de trois ensembles de bâtiments cellulaires distincts ; le pénitencier de Bochuz, La Colonie fermée et La Colonie ouverte, offrant au total plus de 330 places de détention. Les EPO sont plus particulièrement destinés aux détenus dangereux ainsi qu'aux longues exécutions de peines et aux internements. La Colonie ouverte accueille des condamnés pour courtes peines.

Hormis 3 nouvelles constructions réalisées lors de la dernière décennie, la quasi-totalité des 47 bâtiments situés sur le site sont anciens. Les dernières grandes transformations datent des années 1970.

Le présent crédit-cadre permettra de mener des travaux prioritaires, d'assainissement et de mise aux normes des locaux. Ces travaux permettront aussi une modernisation et un renforcement des aspects sécuritaires, constructifs et techniques. Les projets retenus par ce crédit-cadre pour le site des EPO concernent aussi bien la réfection des zones cellulaires, des ateliers que des études pour démarrer la construction de nouveaux bâtiments.

Cuisine de production

La cuisine centrale des EPO, construite dans les années 1973-1974 est un atelier de production rattaché à la prison de la Colonie fermée. La cuisine est exploitée 7 jours sur 7 par 30 détenus qui sont encadrés par 8 chefs d'atelier. 1500 repas sont produits quotidiennement pour l'ensemble du site des EPO et de la Prison de la Croisée située à proximité, soit environ 550'000 repas par année.

La surface dévolue à la cuisine n'a que peu évolué depuis sa construction. L'âge des locaux et les exigences du service d'hygiène imposent d'envisager rapidement une mise en conformité.

Nouveau pôle alimentaire

En sus de la question ci-dessus la création de nouvelles places de détention impactera forcément les capacités existantes du site, notamment en matière d'alimentation des personnes détenues. La cuisine existante et divers autres postes alimentaires (boulangerie, etc.) ne permettront pas d'absorber les repas supplémentaires nécessaires à nourrir les personnes détenues et le personnel supplémentaires générés par la future nouvelle Colonie ouverte.

Enfin, la cuisine actuelle ne permet pas l'application d'un schéma de marche en avant des marchandises, sans risque de contamination croisée, telle que préconisée dans l'ordonnance du DFI sur l'hygiène (art. 8.1).

Afin de palier à ces problèmes, une réflexion d'ensemble est nécessaire pour doter le site d'un pôle alimentaire regroupant en un seul lieu la cuisine, la boucherie, la boulangerie, la pâtisserie, notamment.

Pénitencier de Bochuz et ses ateliers

Le pénitencier de Bochuz ainsi que ses ateliers actuels sont d'une grande valeur patrimoniale. Leurs fonctions sont entièrement dédiées à la détention en régime fermé (régime de haute sécurité).

Le pénitencier est le bâtiment principal du site construit en forme de T et de style industriel. Il accueille les cellules. Ses ateliers comprennent différents secteurs de production telle que boulangerie, imprimerie, menuiserie et autres. Aujourd'hui, le bâtiment compte 154 cellules réparties en différentes divisions.

En fonction de l'ancienneté des bâtiments et de l'absence d'entretien lourd depuis 1974, date de la dernière transformation, ceux-ci doivent faire l'objet d'un assainissement complet pour garantir leur fonctionnalité.

Clôtures de Bochuz et de la Colonie

La clôture périmétrique, positionnée sur le pourtour du pénitencier, sécurise l'ensemble des bâtiments de Bochuz. Cette clôture datant de la construction de 1930 et ne correspond plus aux standards actuels de sécurité. Une seconde enceinte faisant office de no man's land a été construite sur la partie nord et ouest de Bochuz en 2014. Pour garantir une sécurité optimale, il est nécessaire d'assurer un « no man's land » sur la totalité du périmètre autour de Bochuz et également de le compléter autour de la Colonie fermée.

Colonie ouverte

La Colonie ouverte a été réalisée en plusieurs étapes entre les années 1898 et 1911. Des travaux conséquents d'aménagement intérieur ont été entrepris en 1973. Aujourd'hui le bâtiment souffre du vieillissement de son enveloppe extérieure et de ses installations techniques. Des travaux prioritaires doivent être entrepris pour solutionner des problèmes d'étanchéité ou de compartimentage et doter le bâtiment de locaux en adéquation avec l'évolution de la mission des agents de détention du service pénitentiaire.

Nouvelle Colonie ouverte

Dans le cadre du prolongement de sa politique pénitentiaire, le Canton de Vaud prévoyait depuis 2014 de construire un nouveau bâtiment pouvant accueillir 80 places de détention attribuées au régime ouvert. Dans sa conception, cette nouvelle construction prenait en compte différents besoins identifiés de locaux pour le personnel, des salles de formation/bibliothèque/salle de cultes, des locaux pour le service de médecine et psychiatrie pénitentiaire (SMPP), d'une salle polyvalente, des salles d'auditions et de visites. Ce projet, pour des raisons d'attribution de postes de travail notamment, a été suspendu en 2016.

Le CoPil SPEN, confronté aux nombreux projets d'assainissement d'établissements pénitentiaires (Bois-Mermet, Bochuz, Tuilière, Croisée), a identifié que seul l'usage du bâtiment actuel de la Colonie ouverte comme structure d'accueil temporaire serait à même de résoudre les problèmes de déplacement de personnes détenues pendant l'exécution de travaux d'entretien lourds dans les établissements précités. L'hypothèse de structures provisoires s'avère trop onéreuse et difficile à gérer en terme de ressources en personnel.

Dès lors, le projet de construction d'une nouvelle Colonie ouverte (NCO) doit être rapidement lancé afin d'y déplacer les détenus et libérer les locaux de l'actuelle Colonie ouverte pour cette affectation temporaire.

Petits bâtiments et ponts

L'accès au domaine agricole des EPO et à la prison de la Croisée est assuré par le franchissement de 2 ponts qui sont dans un état général dégradé. Actuellement, il n'est plus possible de garantir une charge de trafic de 28 tonnes. Cette restriction est problématique pour l'exploitation du domaine agricole et pour les constructions à venir.

La villa Saint-Germain, construite en 1930 en même temps que le pénitencier de Bochuz, est située en dehors du périmètre sécurisé. Le bâtiment, utilisé autrefois comme résidence par les directeurs de la prison est aujourd'hui l'un des principaux lieux de réunion pour la tenue de diverses séances. De manière générale, le bâtiment mérite réfection, notamment en ce qui concerne l'enveloppe extérieure.

La porcherie, composée de 2 bâtiments, comprend une partie d'élevage pour 52 places de truies et une partie d'engraissement pour 364 places de porcs. Les façades ouest du bâtiment, réalisées en lambris bois, sont particulièrement exposées aux intempéries et l'ensemble de la façade est abîmé. Une réfection doit être prévue.

2. Constats

Cuisine de production

Les locaux actuels seront assainis afin de garantir les normes d'hygiène actuelles. L'ensemble des réseaux techniques sanitaire, chauffage et ventilation doit faire l'objet d'une réfection prioritaire. L'isolation de l'enveloppe du bâtiment doit également être améliorée.

Les équipements de sûreté pénitentiaire doivent faire l'objet d'une mise à jour au standard actuel. Il en va de même du revêtement de sol de l'ensemble de la cuisine.

Construit en 1974, les éléments constituant le bâtiment ne correspondent plus aux normes actuelles de protection incendie. Le compartimentage entre les étages sera garanti.

Pénitencier de Bochuz et ses ateliers

Toitures et façades

L'isolation des toitures n'est pas en adéquation avec les valeurs thermiques actuelles. Les tuiles et ferblanteries sont anciennes. Les tabatières sont vétustes et la ferblanterie actuelle n'assure plus une bonne étanchéité.

Certaines toitures contiennent de l'amiante et sont dégradées (mousse, plantes, poussière). Des barbelés ont été installés pour parer aux tentatives d'évasion et ceci empêche leur entretien régulier.

Il est nécessaire d'isoler les façades pour être en conformité et s'approcher des valeurs U éditées dans la norme SIA 380/1. Les revêtements de façades peinture et crépis ainsi que tablettes de fenêtres nécessitent un rafraîchissement complet.

Fenêtres, stores et étanchéité

Les fenêtres PVC sont anciennes mais régulièrement entretenues. Un entretien global est toutefois à envisager pour prolonger leur durée de vie. Les stores à lamelles extérieurs des communs et bureaux sont en mauvais état. Un remplacement complet est à prévoir.

Des infiltrations ont été identifiées sur la toiture servant de cour de promenade. Elle doit être remplacée.

Installations techniques

La surveillance périmétrique infrarouge est opérationnelle et en bon état, il est toutefois conseillé de prévoir un remplacement à court terme pour garantir la continuité de fonctionnement du système.

Le système de chauffage et la production de chaleur sont rénovés et fonctionnels. Les isolations des conduites en revanche sont anciennes et nécessitent un remplacement. Les installations de ventilation datant de plus de 30 ans et doivent être remplacées, également pour être efficaces énergétiquement. Les appareils sanitaires sont en bon état, régulièrement entretenus et adaptés aux besoins de la prison. L'isolation des conduites en revanche est souvent abîmée et ne répond ainsi pas aux normes actuelles.

La plateforme élévatrice datant de 1991 est en bon état. Toutefois lors d'une transformation conséquente, elle devra être mise aux normes actuelles.

Aménagements intérieurs

Un rafraîchissement général des peintures est nécessaire dans la plupart des locaux. Les portes en général, celles des divisions en particulier devront, vu leur ancienneté, être changées ou adaptées. Les plinthes doivent être refaites dans leur ensemble.

Les serrures « Sphinx » des cellules sont anciennes mais dans un état correct, elles nécessiteront un changement complet dans le cadre du remplacement des portes des cellules.

Le carrelage des vestiaires et des douches doit être refait dans son ensemble avec une pente adéquate.

Sécurité

La sécurité incendie doit être adaptée, notamment en raison des compartimentages coupe-feu, gaines et portes qui sont aujourd'hui non coupe-feu. Un concept général sécurité incendie est nécessaire. Les postes incendie ne sont pas suffisants.

L'amiante est décelé à plusieurs endroits selon les rapports et doit être traité avec les précautions nécessaires.

Les toitures ne sont pas équipées de protection et lignes de vie, ceci affecte considérablement l'entretien des toitures. Les garde-corps doivent être remis aux normes. La protection contre la foudre nécessite une mise en conformité.

Clôtures de Bochuz et de la Colonie

La clôture périmétrique du pénitencier de Bochuz date de la construction de 1930 et présente par endroits des signes inquiétants de vieillissement. Ce type de barrière, composé d'un simple grillage en treillis ne correspond plus aux standards actuels de sécurité pour une clôture délimitant un établissement pénitentiaire.

Certains poteaux métalliques de la structure principale sont abîmés au niveau de l'encastrement dans la longrine de fondation. La corrosion a affaibli la base des poteaux. Une partie de la clôture a fait l'objet d'une consolidation urgente car la verticalité n'était plus assurée et un poteau avait subi une rupture.

Le terrain s'est affaissé au fil des ans, de 20 à 40 cm, dû aux terrains tourbeux asséchés de la Plaine de l'Orbe. L'affaissement a mis à nu une tête de pieu de fondation.

En termes de sécurité, il est nécessaire d'assurer la continuité du « no man's land » sur la totalité de la périphérie des pénitenciers de Bochuz et de la Colonie fermée. En effet, seul le tronçon côté Jura a été équipé d'une 2^{ème}

clôture en 2014. Une seconde enceinte doit être réalisée sur les zones ne disposant que d'une seule clôture afin d'éviter des problèmes de transmission d'objets illicites.

Colonie ouverte

Le bâtiment souffre de nombreux problèmes liés à son âge. L'enveloppe du bâtiment n'est plus en bon état et loin d'être en phase avec les valeurs thermiques actuelles. L'isolation est largement insuffisante.

La présence d'infiltrations d'eau dans certaines dalles, notamment au droit des douches, provoquent la corrosion des profilés métalliques et des armatures. Il est prioritaire d'entreprendre leur assainissement, afin que ces dommages ne s'accroissent, ce qui augmenterait le coût des réparations et pourrait à moyen terme représenter un risque pour la structure porteuse.

Les locaux sanitaires sont usés, les revêtements de carrelage très anciens et l'étanchéité n'est plus garantie. Les revêtements de plafond s'écaillent et des traces de moisissure sont visibles. Les installations de ventilation des douches sont vétustes et peu efficaces. La mise en place d'une installation globale de ventilation à double flux permettrait des économies très importantes.

Ces problèmes nécessitent des interventions prioritaires à planifier prochainement pour que le bâtiment reste normalement fonctionnel.

Petits bâtiments et ponts

Villa Saint-Germain

Les façades de la villa Saint-Germain ont souffert ; les crépis sont fissurés et se décollent à de nombreux endroits. Des problèmes d'étanchéité sont visibles sur les terrasses. Le manque de drainage aux pieds des façades entraîne des dégâts d'humidité dans la partie inférieure du bâtiment dont les murs se détériorent.

Il est nécessaire de réaliser rapidement un assainissement des façades.

Porcherie

L'ensemble des façades de la porcherie et plus particulièrement les façades ouest du bâtiment, réalisées en lambris bois, ne sont pas en bon état, en particulier les embrasures de portes et fenêtres. De nombreuses lames se sont désolidarisées et plusieurs infiltrations ont été localisées. Une réfection des façades ouest est nécessaire à court terme.

Ponts

Les rapports d'inspection ont mis en évidence l'usure des ponts. La peinture anticorrosion est abimée à plusieurs endroits, entraînant une corrosion avec des pertes de section importante. Le système d'écoulement des eaux de pluie n'est plus efficace et la dalle de béton n'est pas protégée par un revêtement. Les murs d'aile des culées sont endommagés.

En l'état actuel, la sécurité pour le passage des convois agricoles et des camions n'est pas garantie. Les conclusions du rapport mentionnent une charge maximale autorisée de 28 tonnes pour autant qu'une remise en état complète des ouvrages soit entreprise prochainement.

3. Projets

Travaux urgents à la cuisine de production et études pour construire un nouveau pôle alimentaire

Le crédit-cadre permettra d'entreprendre des travaux d'assainissement et ainsi prolonger la durée de vie du bâtiment jusqu'à la réalisation de la nouvelle cuisine dans le cadre du projet du pôle alimentaire. De plus, conformément aux conclusions du rapport d'inspection de l'office de la consommation, il est impératif d'envisager à court terme une mise en conformité d'ampleur, pour garantir le fonctionnement de la cuisine.

Voici un aperçu des améliorations énergétiques, sécuritaires et techniques qui seront entreprises:

- réfection du revêtement de sol en résine et modification des grilles de sol ;
- réfection des peintures et traitement des moisissures ;
- mise en conformité des meubles de travail ;
- réfection et séparation des systèmes d'alarme, mise à jour du tableau électrique ;
- rénovation de la serrurerie et des menuiseries extérieures : remplacement de la porte coulissante de l'entrée, pose d'un garde-corps le long du quai de déchargement, mise en place de films solaires et de moustiquaires ;
- réfection des chambres froides : remplacement des appareils de production de froid, isolation des parois et remplacement des portes frigorifiques ;
- mise en conformité de la protection incendie : installation d'éclairages de secours, compartimentage, mise en place de portes et d'obturations coupe-feux.

Ce crédit-cadre permettra également de mener les études jusqu'au crédit d'ouvrage pour la construction d'un nouveau pôle alimentaire visant à mettre en place un outil de production efficient, de créer des synergies en regroupant les ateliers liés au métier de la bouche et de disposer d'infrastructures répondant aux standards modernes en la matière.

Etudes pour l'assainissement de Bochuz et ses ateliers

Le présent crédit-cadre permettra de financer les différentes études sur les travaux d'assainissement du pénitencier ainsi que de ses ateliers, jusqu'à l'obtention du crédit d'ouvrage. Ce dernier permettra une mise en conformité des différents bâtiments ainsi que de prolonger leur durée de vie.

Travaux de rénovation des clôtures de Bochuz et de la Colonie

Ce crédit-cadre permettra de remplacer la clôture actuelle de Bochuz et de compléter les clôtures de Bochuz et de la Colonie fermée pour créer un « no man's land » permettant de garantir une sécurité optimale des zones concernées.

Voici un aperçu des travaux qui seront entrepris :

- remplacement complet de la clôture sur l'entier du périmètre de la prison de Bochuz, nouvelles fondations sur micropieux avec longrines et grillage correspondant aux standards SPEN actuels ;
- complément de la clôture en partie sud de Bochuz pour la création d'un no man's land ;
- complément de la clôture autour de la Colonie fermée pour garantir un no man's land complet sur l'ensemble du périmètre ;
- création d'un nouveau réseau pour les techniques avec déplacement des équipements de sécurité.

Travaux de rénovation et d'adaptation de la Colonie ouverte

Le présent crédit-cadre permettra de prolonger l'exploitation de la Colonie ouverte actuelle jusqu'à la mise à disposition de la nouvelle Colonie ouverte. Les travaux concernent uniquement des entretiens prioritaires:

- mise en place de faux-plafond autoportant dans les cellules pour protéger les dalles ;
- réfection des dalles et des locaux de douches des divisions ;
- remplacement des serrures des portes de cellule ;
- sécurisation des escaliers, mise en conformité des garde-corps ;
- réfection partielle des toitures, remplacement des ferblanteries et entretien conséquent de la couverture ;
- mise en conformité de l'installation de paratonnerre ;
- remplacement de la lustrerie et des éclairages de sécurité ;
- remplacement des ventilations d'extraction des douches ;
- entretien du réseau d'eau sanitaire, suppression de bras mort et de l'eau mélangée. Isolation des conduites ;
- modification et sécurisation des accès ;
- amélioration des systèmes de sécurité ; détection et vidéosurveillance ;
- réaménagement des secteurs propre à l'accueil et à la prise en charge spécifique des détenus.

Etudes pour construire une nouvelle Colonie ouverte

Ce crédit-cadre permettra de poursuivre et réactualiser les études de la nouvelle Colonie ouverte selon les exigences actuelles. En premier lieu, le cahier d'avant-projet devra être finalisé avant de pouvoir déposer un EMPD pour obtenir un crédit d'ouvrage. Ce projet est considéré comme absolument prioritaire.

Travaux de rénovation des petits bâtiments et ponts

La structure des 2 ponts sur l'Orbe et sur le Talent doit subir une remise en état complète afin d'assurer une charge de trafic de 28 tonnes. Les réparations et améliorations suivantes doivent être entreprises :

- nettoyage, sablage et nouvelle couche de protection anticorrosion ;
- renforcement des plaques d'assemblages corrodées ;
- réparation de la dalle en béton avec mise à nu des armatures corrodées et mise en place de mortier de réparation ;
- mise en place d'une couche de béton fibré à ultra-haute performance sur la dalle ;
- remise en état des bancs d'appui des culées et reconstruction des murs d'aile ;
- reprofilage du chemin d'accès de part et d'autre de l'ouvrage, avec création de joints dans le revêtement ;
- réfection des évacuations des eaux de chaussée ;
- remplacement des garde-corps.

Les façades de la villa Saint-Germain doivent être assainies par les interventions suivantes :

- réfection de la peinture des façades, fenêtres et portes ainsi que les avant-toits ;
- remplacement des descentes EP ;
- réparation des marches d'escalier ;
- assainissement du sous-sol par la mise en place de drainage en périphérie.

Le revêtement des façades ouest de la porcherie doit être remplacé :

- remplacement du revêtement en lambris par un revêtement type fibro-ciment ;
- adaptation du paratonnerre et des équipements électriques.

Divers

Les travaux projetés ne se prêtant pas et ne justifiant pas une intervention artistique, le montant destiné, selon le Règlement pour les interventions artistiques dans les bâtiments de l'Etat du 15 avril 2015 (RIABE), sera intégralement versé au fonds cantonal des activités culturelles.

4. Coûts

Investissement chiffré par CFC (code de frais de construction) :

CFC	LIBELLE	DEVIS	%
0	TERRAIN	0	0.0%
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	77'000	0.5%
2	BATIMENT	12'874'000	81.6%
3	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	334'000	2.1%
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	58'000	0.4%
5	FRAIS SECONDAIRES	998'000	6.3%
6	RESERVES / DIVERS ET IMPREVUS	1'350'000	8.6%
9	AMEUBLEMENT / INTERVENTION ARTISTIQUE	95'000	0.6%
TOTAL GENERAL HT		15'786'000	100.0%
DONT HONORAIRES		5'403'000	34.2%
TVA		1'214'000	7.7%
TOTAL GENERAL TTC		17'000'000	

Le coût de ces travaux est devisé à **CHF 17'000'000.- TTC**

Ce montant se compose de la façon suivante :

Travaux d'entretien courant des bâtiments concernés par le présent crédit-cadre, sur 4 ans	CHF 1'198'000.- TTC
Travaux urgents à la cuisine de production	CHF 600'000.- TTC
Travaux de rénovation des clôtures de Bochuz et de la Colonie	CHF 4'800'000.- TTC
Travaux de rénovation et d'adaptation de la Colonie ouverte	CHF 5'000'000.- TTC
Travaux de rénovation des petits bâtiments et des ponts	CHF 1'600'000.- TTC
Intervention artistique sur ces cinq montants (1%)	CHF 102'000.- TTC
Etudes nouveau pôle alimentaire (livrables B à K)	CHF 1'500'000.- TTC
Etudes assainissement de Bochuz et ateliers (livrables B à K)	CHF 1'500'000.- TTC
Etudes nouvelle Colonie ouverte (livrables F à K)	CHF 700'000.- TTC

5. Délais

Travaux urgents à la cuisine de production et études pour construire un nouveau pôle alimentaire

- obtention du financement crédit-cadre (décret)	juin 2020
- début des travaux d'entretien et de rénovation urgents	juillet 2020
- rapport de programmation (livrable B)	juillet 2020 à janvier 2021
- rapport de faisabilité (livrable C)	février à juin 2021
- cahier d'avant-projet (livrable F)	juillet 2021 à janvier 2022
- projet d'intervention artistique (livrables G et H)	février à août 2022
- cahier de projet d'ouvrage (livrable I)	février à août 2022
- EMPD crédit d'ouvrage	septembre 2022 à juin 2023
- autorisations communales (livrable J)	septembre 2022 à juin 2023
- appels d'offres entreprises (livrables K)	septembre 2022 à juin 2023
- obtention du financement crédit d'ouvrage (livrable L)	juin 2023
- chantier (livrables M)	juillet 2023 à février 2025
- plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N)	mars 2025
- dossier de révision (livrable O)	avril à septembre 2025

Etudes pour l'assainissement de Bochuz et ses ateliers

- obtention du financement crédit-cadre (décret) juin 2020
- rapport de programmation (livrable B) juillet 2020 à janvier 2021
- rapport de faisabilité (livrable C) février à juin 2021
- cahier d'avant-projet (livrable F) juillet 2021 à janvier 2022
- cahier de projet d'ouvrage (livrable I) février à août 2022
- EMPD crédit d'ouvrage septembre 2022 à juin 2023
- autorisations communales (livrable J) septembre 2022 à juin 2023
- appels d'offres entreprises (livrables K) septembre 2022 à juin 2023
- obtention du financement crédit d'ouvrage (livrable L) juin 2023
- *chantier (livrables M)* juillet 2023 à décembre 2025
- *plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N)* janvier 2026
- *dossier de révision (livrable O)* février à juillet 2026

Travaux de rénovation des clôtures de Bochuz et de la Colonie

- obtention du financement crédit-cadre (décret) juin 2020
- chantier (livrables M) juillet 2020 à juin 2021
- plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N) juillet 2021
- dossier de révision (livrable O) août 2021 à janvier 2022

Travaux de rénovation et d'adaptation de la Colonie ouverte

- obtention du financement crédit-cadre (décret) juin 2020
- chantier (livrables M) juillet 2020 à juin 2024
- plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N) juillet 2024
- dossier de révision (livrable O) août 2024 à janvier 2025

Etudes pour construire une nouvelle Colonie ouverte

- obtention du financement crédit-cadre (décret) juin 2020
- cahier d'avant-projet (livrable F) juin 2020
- projet d'intervention artistique (livrables G et H) juillet 2020 à mars 2021
- EMPD crédit d'ouvrage juillet 2020 à mars 2021
- autorisations communales (livrable J) juillet 2020 à mars 2021
- appels d'offres entreprises (livrables K) juillet 2020 à mars 2021
- obtention du financement crédit d'ouvrage (livrable L) mars 2021
- *chantier d'assainissement (livrables M)* avril 2021 à octobre 2022
- *plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N)* novembre 2022
- *dossier de révision (livrable O)* décembre 2022 à mai 2023

Travaux de rénovation des petits bâtiments et ponts

- obtention du financement crédit-cadre (décret) juin 2020
- chantier (livrables M) juillet 2020 à juin 2024
- plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N) juillet 2024
- dossier de révision (livrable O) août 2024 à janvier 2025

1.8.4 Prison de la Croisée à Orbe

1. Contexte

La prison de La Croisée comporte plusieurs bâtiments, construits entre 1932 et 2014. Elle accueille majoritairement des personnes détenues en préventive (avant jugement), mais possède aussi deux unités de courte peine privative de liberté. Actuellement, l'engorgement du parc pénitentiaire vaudois exige l'incarcération temporaire de personnes condamnées, en attente de transfert dans un établissement adapté à leur peine. Le site offre officiellement 211 places de détention pour une occupation réelle proche des 150%.

Datant d'époques différentes, les bâtiments ne sont pas dans le même état de conservation et ne présentent pas les mêmes besoins et défis techniques.

Un projet de sécurisation de la prison, qui sera réalisé dans les prochaines années, permettra de renforcer la sécurité du site aux moyens de mesures constructives, technologiques et organisationnelles.

2. Diagnostic

Détérioration des façades

Les façades du bâtiment principal ont été isolées de 6 à 8 cm lors de la transformation de 1983 et l'épaisseur ne correspond plus aux standards actuels. De plus, de nombreuses fissures sont visibles sur les façades et les crépis se décollent à plusieurs endroits. Des infiltrations d'air ont été relevées ponctuellement.

Entartrement des réseaux sanitaires

Suite à l'assainissement énergétique réalisé en 2013, un audit des installations techniques sanitaires a mis en évidence la vétusté et l'importante corrosion des réseaux de distribution. Une bonne partie des conduites d'eau froide manque d'isolation ou celle-ci s'est détériorée au fil du temps. La condensation augmente l'oxydation de l'ensemble des conduites. Il est nécessaire d'envisager une réfection du réseau.

Dégradation des aménagements extérieurs

Le revêtement du parking intérieur s'est passablement dégradé au fil des ans. De nombreuses déformations du terrain sont visibles, notamment liées aux racines des anciens arbres et au passage répété des véhicules. Les pavés filtrants ne sont plus alignés.

Les revêtements des différentes cours de promenade ne sont plus au goût du jour. Les fonds se sont partiellement enfoncés, ce qui provoque des vides sous grillages de sécurité. Les revêtements en dalle sont fissurés et vétustes.

Détérioration des douches

Les locaux de douches des 5 divisions 5000, 6000 et 7000 sont vétustes et datent des années 1983 ou 1994. Des traces de moisissures sont visibles sur les murs et les plafonds. Les peintures se décollent et les radiateurs et gaines de ventilation sont corrodés. L'étanchéité des locaux n'est plus garantie.

Cuisine du personnel inadaptée à l'usage actuelle

La cuisine destinée aux agents de détention est sous-dimensionnée depuis les agrandissements de 2013. Les équipements ne correspondent plus à la mission d'une cuisine de finition et de distribution. Les flux du sale et du propre ainsi que du froid et du chaud, ne sont pas en adéquation avec les normes en vigueur. La cuisine actuelle ne dispose pas de tunnel de lavage et de plaques de cuisson professionnelles.

Installations électriques obsolètes

Les installations d'éclairage sont énergivores. L'optimisation de ces installations consiste à les remplacer par des luminaires LED à haut rendement énergétique.

Les systèmes informatiques de gestion (sur place et à distance) des installations de chauffage, ventilation et/ou refroidissement doivent être mis à jour. De plus, ils doivent être adaptés en priorité au système actuel développé par les services informatiques de l'Etat de Vaud, en matière d'accès à distance. Il est également prévu de mettre à jour les compteurs d'énergie pour l'autorisation du recueil des consommations en vue du suivi énergétique.

3. Projet

Ce crédit-cadre permettra principalement d'entreprendre des travaux de rénovation urgents et ainsi garantira la pérennité des bâtiments de la prison de La Croisée.

Voici un aperçu des améliorations énergétiques, sécuritaires et techniques qui seront entreprises dans les travaux de rénovation urgents du site :

- adjonction d'une nouvelle isolation périphérique, crépis et peinture sur les façades les plus critiques ;
- assainissement des réseaux sanitaires : désamiantage ponctuel, remplacement de l'ensemble des conduites d'alimentation et évacuation, isolation des conduites et remplacement des appareils sanitaires ;
- réaménagement du parking intérieur ; dépose des pavés, enlèvement des anciennes souches d'arbre, repose des pavés sur lit de pose et réfection ponctuelle de l'enrobé ;
- réaménagement des cours de promenade ; dépose du revêtement existant, réfection du coffre de fondation, pose de bordure, repose de dallage et engazonnement ;
- réfection des douches ; désamiantage, réfection des éléments techniques CVSE, mise en place d'une nouvelle chape en pente, installation de nouvelles douches, remplacement des portes d'entrée et réfection du carrelage ;
- mise en conformité de la cuisine du personnel ; démontage de la cuisine existante, réaménagement complet des agencements, mis en place d'équipements électroménagers et création d'une extraction de ventilation ;
- réfection des luminaires ; modernisation des luminaires de tous les bâtiments et installation de systèmes de pilotage de l'éclairage ;
- réfection des systèmes de supervision technique ; adaptation ou remplacement des systèmes, tirage des nouvelles lignes nécessaires aux nouveaux appareils et adaptation des connexions informatiques.

Les travaux projetés ne se prêtant pas et ne justifiant pas une intervention artistique, le montant destiné, selon le Règlement pour les interventions artistiques dans les bâtiments de l'Etat du 15 avril 2015 (RIABE), sera intégralement versé au fonds cantonal des activités culturelles.

4. Coûts

Investissement chiffré par CFC (code de frais de construction) :

CFC	LIBELLE	DEVIS	%
0	TERRAIN	0	0.0%
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	0	0.0%
2	BATIMENT	3'737'000	73.7%
3	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	232'000	4.6%
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	0	0.0%
5	FRAIS SECONDAIRES	464'000	9.2%
6	RESERVES / DIVERS ET IMPREVUS	580'000	11.4%
9	AMEUBLEMENT / INTERVENTION ARTISTIQUE	56'000	1.1%
TOTAL GENERAL HT		5'069'000	100.0%
<i>DONT HONORAIRES</i>		<i>952'000</i>	<i>18.8%</i>
TVA		391'000	7.7%
TOTAL GENERAL TTC		5'460'000	

Le coût de ces travaux est devisé à **CHF 5'460'000.- TTC**

Ce montant se compose de la façon suivante :

Travaux d'entretien courant, sur 4 ans	CHF 400'000.- TTC
Travaux de rénovation urgents	CHF 5'000'000.- TTC
Intervention artistique sur ces deux montants (1,5%)	CHF 60'000.- TTC

5. Délais

Les délais sont liés au projet de sécurisation de la Croisée

- obtention du financement crédit-cadre (décret) juin 2020
- cahier de projet d'ouvrage (livrable I) juillet 2020 à janvier 2021
- autorisations communales (livrable J) février à août 2021
- appels d'offres entreprises (livrables K) février à octobre 2021
- chantier (livrables M) novembre 2021 à juin 2024
- plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N) juillet 2024
- dossier de révision (livrable O) août 2024 à janvier 2025

1.8.5 Ressources humaines pour la gestion des projets à la DGIP

La DGIP ne peut pas réaliser ces prestations supplémentaires sans augmentation de ressources. Le financement de ces effectifs supplémentaires se fait sous la forme de contrats de travail à durée déterminée (CDD) de quatre ans. Ce financement émanera au compte d'investissement.

Le montant total demandé pour deux postes, durant quatre ans, s'élève à CHF 1'200'000.-

Type de poste	ETP	Coût (niveau 12)	Durée	Charges sociales (21.5%)	Total
Architecte représentant-e du MO	1.0	123'000	1 an	27'000	150'000
Total	2.0	984'000	4 ans	216'000	1'200'000

1.8.6 Ressources humaines pour la gestion des projets au SPEN

Le SPEN ne peut pas réaliser ces prestations supplémentaires sans augmentation de ressources. Le financement de cet effectif supplémentaire se fait sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de quatre ans. Ce financement émanera au compte d'investissement.

Le montant total demandé pour ce poste, durant quatre ans, s'élève à CHF 640'000.-

Type de poste	ETP	Coût (niveau 13)	Durée	Charges sociales (21.5%)	Total TTC
Architecte représentant-e du MO	1.0	132'000	1 an	28'000	160'000
Total TTC	1.0	528'000	4 ans	112'000	640'000

1.8.7 Ressources humaines pour la surveillance des chantiers au SPEN

Le SPEN nécessite des personnes pour surveiller la sécurité des chantiers prévus, ceux-ci se réalisant avec le maintien de l'exploitation des prisons. Le personnel pénitentiaire n'est en effet pas suffisant pour assumer cette tâche en plus de sa mission quotidienne.

Le montant total demandé pour six postes en CDD, durant deux ans, s'élève à CHF 1'500'000.-

Type de poste	ETP	Coût (niveau 10)	Durée	Charges sociales (21.5%)	Total
Agent de sécurité	1.0	103'000	1 an	22'000	125'000
Total	6.0	1'236'000	2 ans	264'000	1'500'000

1.8.8 Récapitulatif

En résumé, le montant du crédit-cadre est prévu ainsi :

Localité	Site	Intérieur	Toitures	Façades	Aménag. ext.	Inst. chauff./vent.	Inst. sanitaire	Inst. électricité	Inst. domotique	Montant
Lausanne	Prison du Bois-Mermet	x	x	x	x	x	x	x	x	2'000'000
Palézieux	Établissement de détention pour mineurs (EDM)	x			x	x	x	x	x	1'000'000
Orbe	Établissement de la plaine de l'Orbe (EPO)	x	x	x	x	x	x	x	x	17'000'000
Orbe	Prison de la Croisée	x	x	x	x		x	x	x	5'460'000
	2 CDD de 4 ans, chefs de projet DGIP									1'200'000
	1 CDD de 4 ans, chef de projet SPEN									640'000
	6 CDD de 2 ans, surveillants SPEN									1'500'000
TOTAL										28'800'000

2. MODE DE CONDUITE DES PROJETS

Le mode de conduite des projets proposés répond à la Directive 9.2.3 (DRUIDE) concernant les bâtiments et constructions (chapitre IV, Réalisation), dont les articles sont applicables.

Ainsi le pilotage stratégique est sous la responsabilité du comité de pilotage en charge des projets spécifiques du SPEN (CoPil_SPEN).

Le développement et le suivi des projets (contrôle financier, programmation, maîtrise d'ouvrage) est sous la responsabilité de commissions de projet (CoPro) spécifiques, composées de :

Président : Un.e représentant.e de la DGIP-DFIRE

Membres : Un.e représentant.e de la direction du SPEN-DIS

Un.e représentant.e de la direction de la Prison concernée, SPEN-DIS

La commission de projet sera appuyée par un mandataire principal, secondé par des mandataires spécialisés selon les besoins. D'autres intervenants spécifiques seront mandatés selon les besoins. Un appel d'offres ouvert pour un contrat-cadre de 5 ans de mandataires d'entretien (architectes et ingénieurs) a été lancé en octobre 2018. Les mandats des études et de la réalisation des projets pourront leur être confiés, en respect de la législation sur les marchés publics.

3. CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET DE CREDIT-CADRE

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

L'objet d'investissement est inscrit sous l'EOTP I.000764.01 « CC entretien prisons ». Il n'est pas inscrit au budget d'investissement 2020 et la planification 2021-2024.

Lors de la prochaine réévaluation, les TCA seront modifiées dans le cadre de la disponibilité budgétaire. Les dépenses et recettes faisant l'objet de l'EMPD sont planifiées de la manière suivante :

(En milliers de CHF)

Intitulé	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023 (et suivantes)	Total
Investissement total : dépenses brutes	5'000	9'400	5'600	8'800	+ 28'800
Investissement total : recettes de tiers					-
Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	5'000	9'400	5'600	8'800	+ 28'800

3.2 Amortissement annuel

L'amortissement est prévu sur 10 ans à raison de CHF 2'800'000.- par an dès 2020.

3.3 Charges d'intérêt

La charge annuelle d'intérêt sera de (CHF 28'800'000 x 4% x 0.55) CHF 633'600.- dès 2020.

3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Le crédit-cadre est accompagné d'une demande de 9 ETP supplémentaires, type « CDD LPers ».

2 ETP de quatre ans chacun sont prévus pour des chefs de projet au sein de la Direction de l'architecture et de l'ingénierie pour les phases de planification et réalisation des projets, totalisant un montant de CHF 1'200'000.-.

1 ETP de quatre ans est prévu pour un chef de projet au sein du Service pénitentiaire pour les phases de planification et réalisation des projets, pour un montant de CHF 640'000.-.

6 ETP de deux ans chacun sont prévus pour des surveillants de chantier au sein du Service pénitentiaire pour la phase de réalisation des projets, totalisant un montant de CHF 1'500'000.-.

Ces trois montants sont inclus dans le présent crédit-cadre.

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Néant à ce stade des projets. En cas de constructions nouvelles, il y aura par contre d'incontournables impacts sur les effectifs (ETP) et le budget de fonctionnement des prisons. En effet, selon les normes OFJ en matière de taux d'encadrement, la dotation actuelle en personnel est déjà insuffisante, n'ayant pas été adaptée aux personnes détenues que les établissements accueillent depuis maintenant plusieurs années. Ces différents éléments seront développés et précisés dans le cadre des crédits d'ouvrage.

3.6 Conséquences sur les communes

Néant.

3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

- Environnement

Les travaux de réfection des toitures et façades avec les exigences accrues actuelles, ainsi que la rénovation des installations techniques conduiront à réduire les consommations d'énergie ainsi que la dépendance aux énergies fossiles et permettront une amélioration de la qualité de l'air et du climat en réduisant l'impact environnemental de ces bâtiments.

- Economie

Cet investissement est la conséquence directe du manque de moyens accordés au budget de fonctionnement pour l'entretien du parc immobilier. Il permettra de valoriser des bâtiments propriétés de l'Etat.

- Société

Le projet améliore la sécurité du personnel et des détenus, ainsi que la qualité des espaces de travail des utilisateurs.

- Synthèse

Les projets proposés auront un effet positif sur les trois pôles du développement durable.

3.8 Programme de législation et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Le projet est en conformité avec l'esprit de la mesure 1.5 du Programme de législation 2017-2022.

3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Conformément à l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD) et aux articles 6 et suivants de la loi du 20 septembre 2005 sur les finances (LFin), le Conseil d'Etat, lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, est tenu de proposer des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant. Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites « liées », soustraites à l'obligation citée. Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

Principe de la dépense

Tous les travaux concernés par le présent crédit-cadre sont des travaux de rénovation ou de mise en conformité des bâtiments qui visent à en assurer une utilisation conforme à l'accomplissement de la tâche publique, au sens de l'arrêt topique rendu par le Tribunal fédéral en 1985 (ATF.111 Ia 34, consid. 4b, traduit au JdT 1986 I 267).

Les études proposées sont indispensables pour répondre à la mise en œuvre du Code pénal, article 75 et 76, notamment afin d'assurer des conditions de détention en adéquation aux réglementations en vigueur.

En cela, l'ensemble des charges engendrées par ces projets doivent être considérées comme liées sur le principe.

Quotité de la dépense

Tous les travaux proposés dans cet EMPD résultent d'études qui n'ont retenu que des solutions économiquement avantageuses mais garantissent une exécution de qualité et durable à long terme. La quotité de la dépense ne vise donc qu'au minimum nécessaire à l'accomplissement de la tâche publique et doit être considérée comme liée.

Moment de la dépense

Les différents travaux doivent être réalisés dans les plus brefs délais pour faire face au risque de perte d'exploitation qu'engendreraient des problèmes de sécurité, d'hygiène ou de défaillance des installations techniques, ainsi que pour respecter le calendrier souhaité par le Conseil d'Etat.

Conclusion

L'ensemble des dépenses prévues dans le présent EMPD résultent de l'exercice d'une tâche publique. Il découle du caractère nécessaire, et donc lié, de la dépense propre à cette mission d'intérêt public. Au vu de ce qui précède, les charges engendrées par le projet peuvent être qualifiées de liées au sens de l'art. 163 al. 2 Cst VD.

3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

3.12 Incidences informatiques

Néant.

3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.14 Simplifications administratives

Néant.

3.15 Protection des données

Néant.

3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

En milliers de francs

Intitulé	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Total
Personnel supplémentaire (ETP)					
Frais d'exploitation					+
Charge d'intérêt	633.6	633.6	633.6	633.6	+ 2'534.4
Amortissement	2'800	2'800	2'800	2'800	+ 11'200
Prise en charge du service de la dette					+
Autres charges supplémentaires					+
Total augmentation des charges	3'433.6	3'433.6	3'433.6	3'433.6	+ 13'734.4
Diminution de charges					-
Revenus supplémentaires					-
Revenus supplémentaires extraordinaires des préfinancements					-
Total net	3'433.6	3'433.6	3'433.6	3'433.6	+ 13'734.4

B. Projet de décret au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 Préambule

Les établissements pénitentiaires de l'Etat de Vaud font l'objet d'une analyse approfondie à travers un ensemble de diagnostics ciblés sur l'état des bâtiments et des installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) et de sécurité (systèmes de sécurité passifs). L'analyse s'est portée en priorité sur les établissements du Bois-Mermet, de la Tuilière, de Bochuz, de la Colonie ouverte et de la Croisée, qui représentent 80% de la population carcérale du Canton.

Ces établissements, datant du siècle passé, doivent rapidement faire l'objet d'une modernisation d'ampleur au niveau des équipements, de leurs structures, des conditions d'exploitation. Leur taux d'occupation limite par ailleurs les possibilités de travaux pour l'entretien et les interventions de maintien de l'exploitation. Sans intervention de rénovation importante, l'Etat risque des difficultés d'exploitation de ces sites.

D'autre part, si durant des décennies, les établissements pénitentiaires ont réussi à travailler avec les structures existantes, la situation est devenue plus complexe au cours des dernières années. En effet, avec un nombre de détenus en hausse, les établissements de détention ne correspondent plus aux fortes sollicitations dont ils font l'objet.

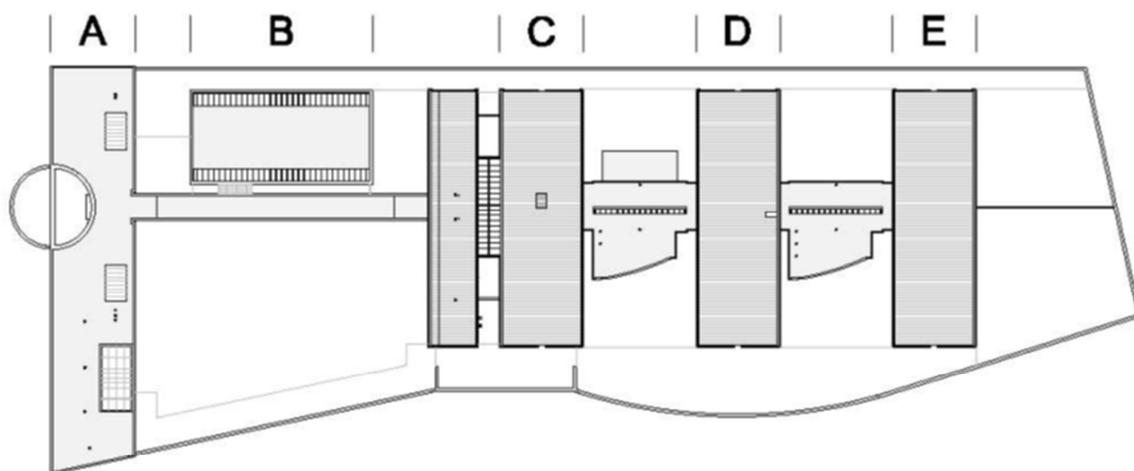
1.2 Contexte

La prison de la Tuilière a été construite dès 1988 et inaugurée en 1992, elle est le résultat d'une procédure de concours d'architecture. La construction de cet établissement a répondu à un manque dans la prise en charge de la détention des femmes en Suisse romande. Il se distingue par la mixité de sa population carcérale, sa structure d'hébergement pénitentiaire se composant de deux secteurs cellulaires distincts.

Le premier est réservé aux hommes en détention provisoire et le second à tous les régimes de détention touchant les femmes (sauf la détention de mineures), soit la détention provisoire et l'exécution de peines ou de mesures.

Le complexe se compose de cinq corps de bâtiments. Le premier, à affectation mixte (administratif, exploitation et carcéral - bâtiment A) comprend l'entrée principale. Un axe de circulation (dédoublé dans le cellulaire) le relie aux autres bâtiments, soit la salle de gymnastique (bâtiment B), la partie exploitation (bâtiment C, comprenant notamment la cuisine, la buanderie et le service médical) et la partie cellulaire (bâtiments D et E).

Des édicules (ateliers) se situent entre les divisions cellulaires femmes (C-D et D-E).



1.3 Constat

La DGIP a été sollicitée à plusieurs reprises ces dernières années pour différentes interventions suite à des pannes. L'assainissement et la mise aux normes de cette prison sont ainsi prioritaires. L'enveloppe des bâtiments ne répond plus aux impératifs énergétiques actuels et aux objectifs de développement durable de l'état de Vaud. Elle doit être améliorée et soumise aux directives en vigueur, ceci en tenant compte des impératifs de chantier et d'exploitation des bâtiments.

1.4 Projets

Travaux de rénovation prioritaires

Les travaux sont envisagés en cours d'exploitation, toutefois les bâtiments cellulaires (D-E) devront être vidés de leurs occupants durant les travaux, ceci par unités cellulaires sur toute la hauteur du bâtiment. Des places de remplacement sont à prévoir ailleurs.

Les travaux sont envisagés en trois volets :

1. les travaux d'assainissement des secteurs cellulaires « hommes », vidés de leurs occupants, pourront se faire à partir de l'obtention du présent crédit en 2020, en parallèle aux demandes d'autorisation pour la rénovation des façades et des toitures ;
2. les travaux des secteurs cellulaires « femmes » seront menés par phases en 2021, en déplaçant les détenues par rocade dans les anciens secteurs « hommes » assainis ;
3. les travaux dans les bâtiments A, B et C (en exploitation), ainsi que l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment, se feront en 2021-22.

Sanitaire

L'ensemble des installations sanitaires, l'introduction et la distribution d'eau en particulier sont obsolètes et leur bon fonctionnement est compromis.

Electricité

L'ensemble des réseaux électriques doit être assaini et mis aux normes. La régulation doit être entièrement reconsidérée et modernisée. Tous les tableaux sont à remplacer. Certaines réparations sont à réaliser en 2020 afin de réduire les risques de pannes inopinées. La lustrerie sera entièrement reconsidérée, avec des sources lumineuses à LED.

Chauffage

Le système de chauffage (gaz avec alternative mazout) doit être remplacé par une technologie durable et compatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre. La solution doit encore être validée en regard du projet de création d'un chauffage à distance en collaboration avec la Romande Energie.

Ventilation

L'ensemble des installations de ventilation, y compris la régulation sont vétustes, leur remplacement complet est nécessaire, les monoblocs de pulsion et de reprise d'air en particulier.

Enveloppe

Pour des questions relatives aux coûts et à l'ampleur des travaux engendrés, il a été décidé de renoncer à l'amélioration thermique des façades en double mur silico-calcaire, dont la performance actuelle est moyenne. Dès lors, l'attention sera portée sur l'amélioration d'autres éléments :

1. les toitures plates (système inversé – obsolète) seront entièrement refaites et fortement améliorées du point de vue thermique et de l'étanchéité ;
2. les toitures cintrées (bât. C-D-E, espaces techniques dévolus à la ventilation), comportent des faiblesses de conception et seront également entièrement refaites et isolées correctement ;
3. les vitrages doivent également être remplacés par des verres performants, cette option répondant également à un impératif sécuritaire (verre sécurisé) ;
4. les planchers sur vide sanitaire (facilement accessibles) sont bruts et pourront dès lors être isolés correctement par la face inférieure ;
5. pour répondre aux contraintes de surchauffe des espaces habitables, les baies devront être protégées du rayonnement solaire par des obturations, installations inexistantes à l'heure actuelle ;
6. des portions importantes de façades, réalisées en plot de verre, doivent être remplacées. Ce matériau ne donne pas satisfaction, ni du point de vue thermique, ni du point de vue mécanique.

Espaces intérieurs

Les espaces intérieurs administratifs, spécialisés (médical) ainsi que les divisions carcérales seront rénovés selon les nécessités (peintures, revêtements de sols, etc.) et mis aux normes (escaliers, portes et accès, sécurité).

Protection incendie

La protection incendie doit être revue et adaptée aux nouvelles dispositions en vigueur (y compris les accès pompiers).

Améliorations d'exploitation

Divers travaux en cours d'étude sont relatifs à l'amélioration des conditions d'exploitation de l'établissement pénitentiaire :

1. amélioration de la sécurisation des fenêtres (cellulaire et non-cellulaire), remplacement du système de barreaux pneumatiques et des protections anti-yoyo ;
2. construction de locaux venant compléter le programme existant (chambre froide supplémentaire, 2 bureaux et salles d'attente) ;
3. diverses modifications typologiques sont à l'étude, en vue de rendre l'exploitation du bâtiment plus efficace du point de vue du personnel pénitentiaire.

Divers

Une intervention artistique sera mise en œuvre, conformément au règlement concernant l'intervention artistique dans les bâtiments de l'Etat (RIABE) du 15 avril 2015. L'attribution du mandat fera l'objet d'une procédure selon les marchés publics. Si une telle intervention ne ferait pas sens, le montant prévu sera versé au Fonds cantonal des activités culturelles.

1.5 Programme de la prison après les travaux

Les zones D (partie nord) et E (partie nord) sont actuellement occupées par des hommes en détention provisoire et en unité psychiatrique. Avant le début des travaux, il est prévu de déplacer ces personnes détenues dans d'autres établissements vaudois et principalement hors canton, afin de libérer cette zone qui, une fois assainie, servira aux rocares nécessaires à l'assainissement par phases des différentes zones de la prison.

Pour ce faire, il sera nécessaire de déplacer l'unité psychiatrique à la prison de La Croisée. En effet, les personnes détenues au sein de cette unité sont atteintes de graves/lourdes pathologies psychiatriques et leur prise en charge doit pouvoir être maintenue pendant les travaux.

Au terme des travaux, il n'est pas prévu de replacer des hommes dans cette prison, qui deviendra ainsi une prison uniquement dédiée aux femmes détenues en détention avant jugement et en exécution de peines ou de mesures.

Ceci permettra de répondre au besoin croissant constaté depuis plusieurs années en matière de détention des femmes.

En outre, cela permettra de mieux tenir compte des besoins spécifiques de genre, tant au niveau des activités proposées dans les ateliers que pour les soins de types gynécologiques ou psychiatriques spécialisés.

Cette réorganisation devra toutefois être formellement soumise à l'accord de la Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP).

1.6 Coûts des travaux

Investissement chiffré par CFC (code de frais de construction) :

CFC	LIBELLE	DEVIS	%
0	TERRAIN	0	0.0%
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	93'000	0.6%
2	BATIMENT	11'123'000	74.0%
3	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	743'000	4.9%
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	232'000	1.5%
5	FRAIS SECONDAIRES	696'000	4.6%
6	RESERVES / DIVERS ET IMPREVUS	1'857'000	12.3%
9	AMEUBLEMENT / INTERVENTION ARTISTIQUE	297'000	2.0%
TOTAL GENERAL HT		15'041'000	100.0%
<i>DONT HONORAIRES</i>		<i>2'762'000</i>	<i>18.4%</i>
TVA		1'159'000	7.7%
TOTAL GENERAL TTC		16'200'000	

Le coût de ces travaux est devisé à **CHF 16'200'000.- TTC**

Ce montant se compose de la façon suivante :

Travaux de rénovation	CHF 16'080'000.- TTC
Intervention artistique (1,0% du CFC 2)	CHF 120'000.- TTC

1.7 Délais

Travaux de rénovation

- cahier d'avant-projet (livrable F)	février à juin 2020
- obtention du financement EMPD crédit d'investissement (décret)	juin 2020
- déplacement des détenus hommes	juillet 2020
- travaux d'assainissement des secteurs « hommes »	juillet à décembre 2020
- autorisations communales (livrable J)	juillet à décembre 2020
- appels d'offres entreprises (livrables K)	juillet à décembre 2020
- chantier d'assainissement complet du bâtiment (livrables M)	janvier 2021 à juin 2023
- plaquette architecture et œuvre d'art (livrable N)	juillet 2023
- dossier de révision (livrable O)	août à décembre 2023

1.8 Ressources humaines

1.8.1 Ressources humaines pour la gestion du projet à la DGIP

La DGIP ne peut pas réaliser ces prestations supplémentaires sans augmentation de ressources. Le financement de cet effectif supplémentaire se fait sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de quatre ans. Ce financement émanera au compte d'investissement.

Le montant total demandé pour un demi-poste, durant quatre ans, s'élève à CHF 300'000.-

Type de poste	ETP	Coût (niveau 12)	Durée	Charges sociales (21.5%)	Total
Architecte représentant-e du MO	1.0	123'000	1 an	27'000	150'000
Total	0.5	246'000	4 ans	54'000	300'000

1.8.2 Ressources humaines pour la surveillance des chantiers au Service pénitentiaire (SPEN)

Le SPEN nécessite des personnes pour surveiller la sécurité des chantiers prévus, ceux-ci se réalisant avec le maintien de l'exploitation des prisons. Le personnel pénitentiaire n'est en effet pas suffisant pour assumer cette tâche en plus de sa mission quotidienne.

Le montant total demandé pour deux postes en CDD, durant deux ans, s'élève à CHF 500'000.-

Type de poste	ETP	Coût (niveau 10)	Durée	Charges sociales (21.5%)	Total
Agent de sécurité	1.0	103'000	1 an	22'000	125'000
Total	2.0	412'000	2 ans	88'000	500'000

1.9 Récapitulatif

En résumé, le montant du présent crédit est prévu ainsi :

Travaux + intervention artistique	CHF	16'200'000.-
0.5 CDD de 4 ans, chef de projet DGIP	CHF	300'000.-
2 CDD de 2 ans, agents de sécurité SPEN	CHF	500'000.-
TOTAL	CHF	17'000'000.-

2. MODE DE CONDUITE DU PROJET

Le mode de conduite du projet proposé répond à la Directive 9.2.3 (DRUIDE) concernant les bâtiments et constructions (chapitre IV, Réalisation), dont les articles sont applicables.

Ainsi le pilotage stratégique est sous la responsabilité du comité de pilotage en charge des projets spécifiques du SPEN (CoPil_SPEN).

Le développement et le suivi du projet (contrôle financier, programmation, maîtrise d'ouvrage) est sous la responsabilité d'une commission de projet (CoPro), composée de :

Président : Un.e représentant.e de la DGIP-DFIRE

Membres : Un.e représentant.e de la direction du SPEN-DIS

Un.e représentant.e de la direction de la prison de la Tuilière, SPEN-DIS

La commission de projet sera appuyée par un mandataire principal, secondé par des mandataires spécialisés selon les besoins. D'autres intervenants spécifiques seront mandatés selon les besoins. Un appel d'offres ouvert pour un contrat-cadre de 5 ans de mandataires d'entretien (architectes et ingénieurs) a été lancé en octobre 2018. Les mandats des études et de la réalisation du projet pourront leur être confiés, en respect de la législation sur les marchés publics.

3. CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

L'objet d'investissement est inscrit sous l'EOTP I.000620.02 « Assainissement La Tuilière à Lonay ». Il est prévu au budget 2020 et au plan d'investissement 2021-2024 avec les montants suivants :

(En milliers de CHF)

Intitulé	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Budget d'investissement 2020 et plan 2021-2024	0	700	10'000	5'000	0

Lors de la prochaine réévaluation, les TCA seront modifiées dans le cadre de la disponibilité budgétaire. Les dépenses et recettes faisant l'objet de l'EMPD sont planifiées de la manière suivante :

(En milliers de CHF)

Intitulé	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023 (et suivantes)	Total
Investissement total : dépenses brutes	4'000	7'000	6'000	0	+ 17'000
Investissement total : recettes de tiers					-
Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	4'000	7'000	6'000	0	+ 17'000

3.2 Amortissement annuel

L'amortissement est prévu sur 10 ans à raison de CHF 1'700'000.- par an dès 2020.

3.3 Charges d'intérêt

La charge annuelle d'intérêt sera de (CHF 17'000'000 x 4% x 0.55) CHF 374'000.- dès 2020.

3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

3.4.1 Postes temporaires

Le présent crédit d'investissement est accompagné d'une demande de 2.5 ETP supplémentaires, type « CDD LPers ».

0.5 ETP de quatre ans est prévu pour un chef de projet au sein de la Direction de l'architecture et de l'ingénierie pour les phases de planification et réalisation du projet, totalisant un montant de CHF 300'000.-.

2 ETP de deux ans chacun sont prévus pour des agents de sécurité au sein du Service pénitentiaire pour la phase de chantier des projets, totalisant un montant de CHF 500'000.-.

Ces deux montants sont inclus dans le présent crédit d'investissement.

3.4.2 Postes pérennes

La diminution du nombre de détenus à la prison de la Tuilière n'aura pas d'impact sur les effectifs (ETP) et le budget de fonctionnement du SPEN. En effet, selon les normes OFJ en matière de taux d'encadrement, la dotation actuelle doit déjà être adaptée aux personnes détenues que l'établissement accueille depuis maintenant plusieurs années en sureffectifs.

En revanche, au vu de la délocalisation nécessaire d'une partie de l'unité psychiatrique à la prison de la Croisée, il sera indispensable d'y transférer une partie du personnel du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP) pour la prise en charge spécifique de l'unité psychiatrique (prestation dont ne dispose pas à l'heure actuelle la prison de la Croisée). Il conviendra dans le même temps de laisser l'autre partie du personnel SMPP existant à la Tuilière pour y assurer la prise en charge des femmes détenues. En conséquence, l'encadrement SMPP de la prison de la Croisée devra être complété selon le tableau ci-après :

RH SMPP unité psychiatrique	ETP nécessaires à la Croisée	Transferts Tuilière ⇒ Croisée	ETP nouveaux	Salaires CHF
Infirmier	2.5	0.5	2.0	251'896
Ergothérapeute	1.5	0.8	0.7	82'580
Médecin chef de clinique psy	1.0	0	1.0	194'205
Médecin assistant psy	0	0	0	
Psychologue associé	0.5	0.5	0	
Total	5.5	1.8	3.7	528'681

En conséquence, l'effectif médico-soignant du SMPP de la prison de la Croisée devra être complété de 3.7 ETP en augmentation de la subvention du SPEN allouée au Département de psychiatrie du CHUV dès 2021. Sur l'année 2020, les ressources supplémentaires seront financées par le Fonds de réserve du SMPP.

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Le budget des consommations d'énergies devra être augmenté de CHF 165'000.- dès 2021, car il est prévu de raccorder le site au chauffage à distance (CAD) de la Romande Energie. Ce montant se justifie car le CAD est plus onéreux que le gaz par kWh, en raison des coûts d'amortissement des centrales de chauffe et du réseau de distribution inclus dans le prix de l'énergie. Ces consommations d'énergie feront l'objet d'une demande budgétaire le moment venu qui sera analysée dans le cadre du processus budgétaire annuel.

3.6 Conséquences sur les communes

Néant.

3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

- Environnement

Les travaux de réfection des toitures et façades avec les exigences accrues actuelles, ainsi que la rénovation des installations techniques conduiront à réduire les consommations d'énergie ainsi que la dépendance aux énergies fossiles et permettront une amélioration de la qualité de l'air et du climat en réduisant l'impact environnemental de ce bâtiment.

- Economie

Cet investissement permettra de valoriser ce bâtiment propriété de l'Etat de Vaud et de l'assainir sur les plans structurel et énergétique.

- Société

Le projet améliore la sécurité du personnel et des détenues, ainsi que la qualité des lieux de vie et de travail des personnes détenues, des espaces de travail des utilisateurs. Le fait de devenir une prison exclusivement réservée aux femmes permettra de mieux tenir compte de leurs besoins, tant au niveau des activités proposées dans les ateliers que pour les soins de types gynécologiques ou psychiatriques.

- Synthèse

Le projet proposé aura un effet positif sur les trois pôles du développement durable.

3.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Le projet est en conformité avec l'esprit de la mesure 1.5 du Programme de législature 2017-2022.

3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Conformément à l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD) et aux articles 6 et suivants de la loi du 20 septembre 2005 sur les finances (LFin), le Conseil d'Etat, lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, est tenu de proposer des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant. Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites « liées », soustraites à l'obligation citée. Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par

l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

Principe de la dépense

Tous les travaux concernés par le présent crédit sont des travaux de rénovation ou de mise en conformité du bâtiment qui visent à en assurer une utilisation conforme à l'accomplissement de la tâche publique, au sens de l'arrêt topique rendu par le Tribunal fédéral en 1985 (ATF.111 Ia 34, consid. 4b, traduit au JdT 1986 I 267).

Cette rénovation est indispensable pour répondre à la mise en œuvre du Code pénal, article 75 et 76, notamment afin d'assurer des conditions de détention en adéquation aux réglementations en vigueur.

En cela, l'ensemble des charges engendrées par ce projet doivent être considérées comme liées sur le principe.

Quotité de la dépense

Tous les travaux proposés dans cet EMPD résultent d'études qui n'ont retenu que des solutions économiquement avantageuses mais garantissent une exécution de qualité et durable à long terme. La quotité de la dépense ne vise donc qu'au minimum nécessaire à l'accomplissement de la tâche publique et doit être considérée comme liée.

Moment de la dépense

Les différents travaux doivent être réalisés dans les plus brefs délais pour faire face au risque de perte d'exploitation qu'engendreraient des problèmes de sécurité, d'hygiène ou de défaillance des installations techniques, ainsi que pour respecter le calendrier souhaité par le Conseil d'Etat.

Conclusion

L'ensemble des dépenses prévues dans le présent EMPD résultent de l'exercice d'une tâche publique. Il découle du caractère nécessaire, et donc lié, de la dépense propre à cette mission d'intérêt public. Au vu de ce qui précède, les charges engendrées par le projet peuvent être qualifiées de liées au sens de l'art. 163 al.2 Cst VD.

3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

3.12 Incidences informatiques

Néant.

3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.14 Simplifications administratives

Néant.

3.15 Protection des données

Néant.

3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

(En milliers de CHF)

Intitulé	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Total
Personnel supplémentaire (ETP)		3.7	3.7	3.7	3.7
Charges de personnel supplémentaire		528	528	528	+ 1'584
Frais d'exploitation		165	165	165	+ 495
Charge d'intérêt	374	374	374	374	+ 1'496
Amortissement	1'700	1'700	1'700	1'700	+ 6'800
Prise en charge du service de la dette					+
Autres charges supplémentaires					+
Total augmentation des charges	2'074	2'767	2767	2'767	+ 10'375
Diminution de charges					-
Revenus supplémentaires					-
Revenus supplémentaires extraordinaires des préfinancements					-
Total net	2'074	2'767	2'767	2'767	+ 10'375

4. CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter :

- le projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires,
et
- le projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay.

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires

du 18 mars 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux de rénovation prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay

du 18 mars 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.